



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU CSE

### SOYEZ PRÊTS !

Plus besoin de le présenter, le CSE fait désormais partie intégrante de notre environnement social.

Toutefois, sa mise en place va se faire progressivement afin d'être effective, au plus tard, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans ce cadre, le protocole d'accord préélectoral sera, plus qu'avant, un outil essentiel d'organisation des élections. En effet, celui-ci offre la possibilité, notamment, de déterminer le nouveau périmètre d'implantation des représentants du personnel, leur nombre, les moyens alloués...

Anticipez et analysez les points clés de ce prochain évènement dans votre entreprise, en vous inscrivant à notre formation.

## FORMATION Droit Social

17/01/2019

9h - 17h

CLERMONT-FERRAND

Une formation animée par :

- Gwennaël FRANÇOIS  
Avocat

**TARIF :**  
**550€ HT**

*Par participant et par session*

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :

[bglass@barthelemy-avocats.com](mailto:bglass@barthelemy-avocats.com)  
04.73.19.28.73

[Inscrivez-vous ici](#)

### OBJECTIFS

- Appréhender de manière pratique l'organisation et le déroulement des élections professionnelles du CSE

### PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes

### PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail dans ses activités professionnelles.



BARTHÉLÉMY  
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat



**BARTHÉLÉMY**  
AVOCATS

## PROGRAMME

### PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes

### PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail dans ses activités professionnelles.

### CONTENU

Identifier les questions/démarches préalables au déclenchement des élections

Elaborer le protocole d'accord préélectoral

Vérifier l'éligibilité et l'électorat

Contrôler le bon déroulement des élections

Remplir l'imprimé CERFA des élections du CSE

Cas pratiques

### MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables, et pratique.

### LE + PÉDAGOGIQUE

Utilisation d'un support élaboré à partir de la méthode du légal design laquelle favorise l'acquisition des connaissances et augmente l'attractivité de l'animation, au travers, notamment, de cas pratiques. Cette formation est imputable sur le budget formation

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



BARTHÉLÉMY  
AVOCATS

## FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

**TITRE DE LA FORMATION :** Elections professionnelles du CSE - 17 janvier 2019

Entreprise (Raison sociale) : .....  
Représentée par Mr / Mme : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
Email : ..... Nombre de salariés : .....

Établissement d'une convention de formation :  OUI  NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....  
.....  
.....  
.....

### INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....  
NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

### PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise  Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise  Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à ....., le .....

Signature et cachet de l'entreprise

**AVIGNON**

1 rue Ninon Vallin  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40  
avignon@barthelemy-avocats.com

**BORDEAUX**

119, avenue du Général Leclerc - BP 28  
33019 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31  
bordeaux@barthelemy-avocats.com

**CLERMONT-FERRAND**

Résidence « Les Parcs »  
39, rue Amadéo - CS 20008  
63057 Clermont-Ferrand cedex 01  
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70  
clermont@barthelemy-avocats.com

**LILLE**

19, square Dutilleul - 59800 Lille  
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36  
lille@barthelemy-avocats.com

**LYON**

208, rue Garibaldi - CS 13551  
69422 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37  
lyon@barthelemy-avocats.com

**MARSEILLE**

146, rue Paradis - 13006 Marseille  
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30  
marseille@barthelemy-avocats.com

**METZ**

21, rue de Sarre - 57000 Metz  
metz@barthelemy-avocats.com

**MONTPELLIER**

223, avenue Clément Ader  
Castelnau 2000  
34170 Castelnau-le-Lez  
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39  
montpellier@barthelemy-avocats.com

**MULHOUSE**

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse  
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46  
mulhouse@barthelemy-avocats.com

**NANTES**

14, rue de la petite Sensive - CS 52374  
44323 Nantes cedex 3  
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29  
nantes@barthelemy-avocats.com

**NICE**

11, rue de Rivoli - 06000 Nice  
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48  
nice@barthelemy-avocats.com

**NÎMES**

55 Allée de L'Argentine - 30900 Nîmes  
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40  
nimes@barthelemy-avocats.com

**PARIS**

24, rue de Berri - 75008 Paris  
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42  
paris@barthelemy-avocats.com

**PAU**

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau  
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43  
pau@barthelemy-avocats.com

**RENNES**

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301  
35043 Rennes cedex  
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45  
rennes@barthelemy-avocats.com

**STRASBOURG**

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg  
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46  
strasbourg@barthelemy-avocats.com

**TOULOUSE**

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse  
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49  
toulouse@barthelemy-avocats.com

**TOURS**

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin  
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21  
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

